YERRES

*Secrétariat Général*
*N° tél. : 01.69.49.76.31*
*N/Réf. : NDA/MR/CD*

**Arrêté n° 2001/75**
**(série A)**

OBJET : arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Nicole LAMOTH, Deuxième Adjoint au Maire

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2001 relatif à l'élection des Adjoints au Maire,

**ARRETE**

**Article 1er :** Madame Nicole LAMOTH, Deuxième Adjoint au Maire, est déléguée pour toutes les questions relatives aux Affaires Sociales et au Personnel Communal.

**Article 2 :** En cette qualité, elle aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

**Article 3 :** Cette délégation prendra effet à compter du 26 mars 2001.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressée.

Fait à Yerres, le 19 mars 2001

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Hôtel de Ville
60 rue Charles de Gaulle - 91335 Yerres Cédex - Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.ville-de-yerres.fr
Toute correspondance doit être adressée à monsieur le Député-Maire